

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS  
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune  
de  
FONTAINE - HENRY

---

**Conseil Municipal**  
**Séance du 07 novembre 2019**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix neuf le septième novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, NEDELEC, CHRETIEN, D'OILLIAMSON. Mesdames RENAUDE, ALVADO, RACINE, CREVON, CAILLERE.

Absent excusé : Monsieur MADEC

Pouvoirs : Monsieur MADEC donne son pouvoir à M. ROSELLO

Madame Alvado a été élue secrétaire de séance.

## **1 Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des 9 membres présents.

## **2 Raccordement d'une habitation du lotissement le parc Fontenois au réseau d'assainissement collectif**

Vu les problèmes de raccordement à l'assainissement, en raison d'une contre-pente du lot N°25 du lotissement le parc Fontenois, le SMART propose un branchement sur voie accès groupe scolaire à la charge du constructeur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette solution.

## **3 Approbation du RPQS annuel du SMART**

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018 du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon (SMART).

Le conseil municipal approuve ce rapport.

#### **4 Restructuration du cimetière.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la restructuration du cimetière afin de libérer les concession échues ou abandonnées.

Un devis du Groupe Elabor à été établi pour un montant de 10 353.84€ TTC ainsi qu'un devis pour l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière d'un montant de 1 079.52€ TTC qui correspond à l'abonnement sur 5 ans, soit 215.90€ TTC par an.

Le conseil municipal accepte ces devis à l'unanimité.

#### **5 Réhabilitation et création d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelle).**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création de la MAM.

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

#### **6 Mise en place du réseau d'eaux usées de l'Eglise de Moulineaux.**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (2 abstentions et 9 pour), le Conseil Municipal décide procéder à la mise en place du réseau d'eaux usées de la chapelle de Moulineaux.

Le devis de l'entreprise Tacchi d'un montant de 9 240€ TTC est retenu pour la mise en place du réseau.

#### **7 Décisions modificatives**

Les crédits votés pour l'achat du tracteur tondeuse sont insuffisants. Il convient donc de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses d'investissement :

Compte 1641(emprunt) : + 5 207.05€

Compte 21571 (matériel roulant) : + 15 120€

Compte 21578 (autre matériel et outillage) : + 501.15€

Recettes d'investissement :

Compte 1641 (emprunt) : + 20 828.20€

Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives à l'unanimité.

#### **8 Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Le conseil municipal en prend connaissance et ne formule aucune remarque.

#### **9 Travaux**

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élagage d'arbres qui longent le lotissement le Parc Fontenois. Le devis établi par Broggi Elagage d'un montant de 2 400€ TTC est accepté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SAUR pour la mise en place d'un

poteau incendie nécessaire à l'implantation du siège agricole de M. Deraine. Ce devis d'un montant de 4 410.36€ est accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **10 Informations et questions diverses**

- Ithéa Conseil à établi un rapport sur les indicateurs du territoire (démographie, familles, logements etc...).
- Le conseil Départemental nous informe de sa décision d'autoriser l'implantation d'un bungalow de chantier sur le site des anciennes champignonnières de Béný sur Mer pour une durée de 5 ans.
- Saint Louis Sucre nous informe de la période d'enlèvement des betteraves sur la commune. Semaines 38-41-42-46 et 50
- Ville Prudente : Fontaine-Henry est labélisé Ville Prudente, nous avons obtenu un cœur, le label sera remis aux Maire le 19 novembre.
- Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la visite de sécurité de l'école de Fontaine-Henry.
- SDEC : l'effacement des réseaux de la Rue des Rosières débutera fin mars 2020.
- Le Senat nous informe sur la nouvelle implantation des Trésorerie
- Préfecture du Calvados : Arrêté préfectoral constatant la dissolution du syndicat intercommunal des Trois Vallées.
- Compte rendu de la 4ème réunion du comité de pilotage du site Natura 2000.
- SIDOM/SEROC : dissolution au 31/12/2019. Collecte des déchets au 1er janvier 2020 : Sacs jaunes me mercredi matin tous les 15 jours (semaines paires), sacs noirs tous les jeudis.
- Arrêté préfectoral fixant le nombre de siège au prochain conseil communautaire. Pour Fontaine-Henry, 1 titulaire et 1 suppléant.
- Le nettoyage du toit / clocher de l'église serait à faire ainsi que les joints sable/chaux car des pierres tombent. M. Rosello demande un devis à l'entreprise Marie Couverture.
- Un arbre gêne au niveau de la Rue de Tilly, le conseil donne son accord pour couper l'arbre par mesure de sécurité.
- Les arbres derrière le lotissement du château sont à élaguer et/ou à couper. Un devis sera demandé à l'entreprise Broggi.
- L'installation des guirlandes de Noël sera effectué le 30/11/2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire